

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION

DECISION 2019/N°.....0018...../AGAC/DSV  
Portant approbation du Manuel de l'Inspecteur des Opérations (OPS)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Loi L 2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée ;
- Vu le Décret D 2018/186/PRG/SGG, du 23 Août 2018, portant Attribution et Organisation du Ministère des Transports ;
- Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu l'Arrêté 2019/N° 4058/MT/CAB/SGG, du 12 Juin 2019, portant adoption des Règlements Aéronautiques de Guinée (RAG) ;
- Vu l'Arrêté 2019/N°4209/MT/CAB/SGG, du 27 juin 2019, portant Délégation de pouvoirs au Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu la Décision 2019/N° 0037/MT/AGAC/DG, du 07 Août 2019, portant amendement du Règlement Aéronautiques de Guinée (RAG 06), relatif à l'exploitation technique des aéronefs ;

DECIDE

**Article 1 :** Est approuvé le Manuel de l'Inspecteur des opérations (OPS) de l'AGAC, en annexe à la présente Décision.

**Article 2 :** Le Manuel ainsi que ses checklists et formulaires sont approuvés dans leur version en anglais ou en français.

**Article 3 :** Le Directeur de la sécurité des vols est chargé de l'application de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le.....16 AOUT 2019.....

**Ampliations**

AGAC:.....1  
DGA:.....1  
DSV:.....1  
DTA:.....1  
DNA:.....1  
Archives:.....2/7



**Elhadj Mamady KABA**